

- le point (l'appareil) d'ancrage de l'équipement de protection contre la chute d'une hauteur doit avoir une structure stable et un positionnement qui limite la possibilité de chute i qui minimise la hauteur de la chute libre. Le point d'ancrage de l'équipement doit se trouver plus haut que l'emplacement de travail de l'utilisateur. La forme et la structure du point d'ancrage doivent garantir un raccord permanent de l'équipement et ne peuvent pas permettre un détachement spontané. La résistance statique minimale du point d'ancrage de l'équipement individuel de protection contre la chute est de 12 kN. Il est recommandé d'utiliser des points d'ancrage de l'équipement certifiés et désignés conformes à la EN 795.
- il faut obligatoirement vérifier l'espace libre sous l'emplacement du travail où sera utilisé l'équipement individuel de protection contre la chute d'une hauteur afin d'éviter le choc avec des objets ou une surface inférieure lors de l'empêchement de la chute. La valeur de l'espace libre requis sous l'emplacement de travail doit être vérifiée dans le manuel d'utilisation de l'équipement de protection que nous prévoyons d'utiliser.
- lors de l'utilisation de l'équipement il faut prêter une attention particulière aux événements dangereux influant sur le fonctionnement de l'équipement et la sécurité de l'utilisateur et en particulier :
 - le nouage et le frottement de la corde contre des bords coupants; - les chutes pendulaires, - la conductibilité électrique; - quelconques endommagement comme les coupures, les débits, la corrosion; - l'effet des températures extrêmes; - l'effet négatif des conditions climatiques; - l'action des produits chimiques.
- l'équipement individuel de protection doit être transporté dans des emballages le protégeant contre l'endommagement ou l'eau, par exemple dans des sacs faits de tissu imprégné ou dans des valises ou caisses en plastic ou en acier.
- l'équipement individuel de protection doit être nettoyé et désinfecté de tel façon à ne pas abîmer le matériau (la matière) dont le matériel est fait. Pour les matériaux textiles (bandes, cordes) il faut utiliser des produits de nettoyage pour tissus délicats. Il peut être lavé à la main ou dans la machine à laver. Il faut le rincer soigneusement. Les parties en plastic doivent être lavées seulement avec de l'eau. L'équipement trempé durant son utilisation ou son nettoyage doit être complètement séché dans des conditions naturelles loin des sources de chaleur. Les parties et mécanismes métalliques (ressorts, charnières, cliquets etc.) peuvent être périodiquement légèrement huilés afin d'améliorer leur fonctionnement.
- l'équipement individuel de protection doit être entreposé librement emballé dans des pièces sèches bien aérées, protégées contre la lumière, le rayonnement ultraviolet, la poussière, les objets coupants, les températures extrêmes et les substances caustiques.

L'établissement de travail où est utilisé l'équipement donné est responsable des inscriptions dans la carte d'utilisation.

La carte d'utilisation doit être remplie avant la première mise en service de l'équipement.

Toutes les informations concernant l'équipement de protection (nom, numéro de série, date d'achat et de mise en service, nom de l'utilisateur, informations concernant les réparations, les révisions et les mises hors service) doivent être notées dans la carte d'utilisation de l'appareil donné.

La carte est remplie par la personne responsable de l'équipement de protection dans l'établissement de travail.

Il est interdit d'utiliser l'équipement individuel de sécurité qui ne possède pas de carte d'utilisation remplie.

CARTE D'UTILISATION

NOM DE L'APPAREIL MODELE	NO DE CATALOGUE
NUMERO DE L'APPAREIL	DATE DE PRODUCTION
NOM DE L'UTILISATEUR	
DATE D'ACHAT	DATE DE MISE A L'UTILISATION

REVISIONS TECHNIQUES

	DATE DE REVISION	CAUSE DE LA REVISION OU DE LA REPARATION	ENDOMMAGEMENT CONSTATE, REPARATIONS EFFECTUEES, AUTRES REMARQUES	DATE DE LA REVISION PROCHAINE	SIGNATURE DE LA PERSONNE RESPONSABLE
1					
2					
3					
4					

Mägert G&C Bautechnik AG
Sonnenbergstrasse 11
CH-6052 Hergiswil

Le Certificat européen a été établi à CETE APAVE SUDEUROPE,
BP 193, 13322 Marseille, France 0082.

Manuel d'instructions



Prendre connaissance du
manuel d'instructions avant
d'utiliser l'équipement

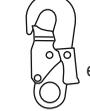
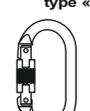
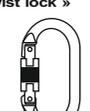
MBT

Mägert G&C Bautechnik AG

MOUSQUETON

CE 0082 EN 362:2004

3019, 3022, 3023, 3012

Connecteurs avec écrou de blocage	Connecteurs avec cliquet de blocage	Connecteurs avec blocage automatique type « twist lock »
 3019 connecteur en acier, classe B ouverture 18 mm	 3012 connecteur en acier classe A ouverture 56 mm	 3022 connecteur en acier, classe B ouverture 19 mm
 connecteur en duraluminium, classe B ouverture 17,5 mm	 connecteur en duraluminium classe T ouverture 24 mm	 connecteur en duraluminium, classe B ouverture 17 mm
 connecteur en acier, classe B ouverture 25 mm	 connecteur en duraluminium classe A ouverture 110 mm	 connecteur en duraluminium, classe B ouverture 22 mm
 connecteur en duraluminium, classe B ouverture 24 mm	 connecteur en duraluminium « grand crochet » classe A ouverture 64 mm	 connecteur en duraluminium, classe T ouverture 23 mm
 connecteur en acier, classe B ouverture 27 mm	 connecteur en acier « grand crochet » classe A ouverture 83 mm	 3023 connecteur en acier, classe B ouverture 25 mm
 connecteur en duraluminium, classe T ouverture 20 mm	 connecteur en acier, classe B ouverture 22 mm	 connecteur en duraluminium, classe B ouverture 22 mm

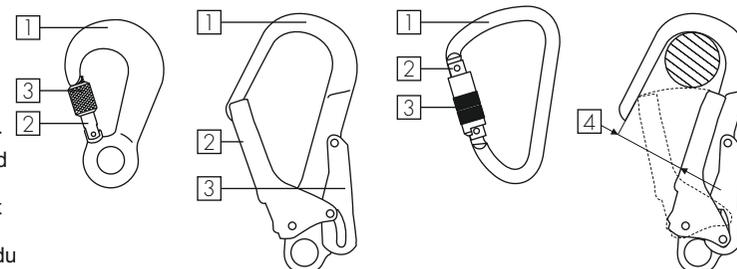
Le connecteur est un élément de l'équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur, conforme à la norme EN 362.

Le connecteur sert à connecter les éléments particuliers du système contre les chutes de hauteur en une seule partie.

Le connecteur peut constituer la partie intégrale d'un composant (p.ex. d'une longe) ou bien un composant séparé du système (p.ex. un élément d'accrochage des dispositifs antichute à rappel automatique, des longes de travail, etc.).

ÉQUIPEMENT DE BASE

- 1 structure portable
- 2 cliquet principal
- 3 mécanisme de blocage
- 4 ouverture du connecteur espace maximal qui rend possible le montage du connecteur sur l'élément d'ancrage et le fonctionnement correct du mécanisme de blocage.

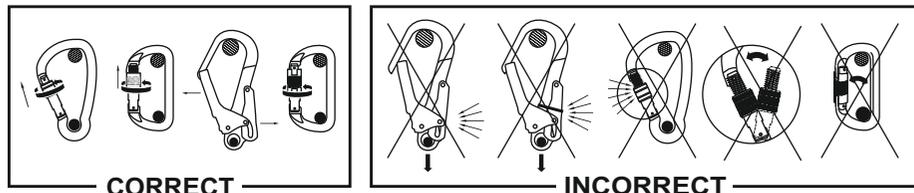


RÈGLES D'UTILISATION CORRECTE DU MOUSQUETON

- Tous les composants du connecteur doivent être contrôlés avec soin avant chaque utilisation (structure portable, cliquet principal, mécanisme de blocage) afin de détecter d'éventuels endommagements mécaniques, chimiques et thermiques. Les vérifications visuelles doivent être effectuées par l'utilisateur du dispositif. En cas de constatation d'endommagement, il faut mettre le dispositif hors service. En cas de doute quelconque au sujet de l'état du dispositif, il faut mettre le dispositif hors service et le retourner au fabricant pour une évaluation de son utilité ultérieure.
- Avant chaque utilisation de l'équipement de protection contre les chutes de hauteur dont le connecteur fait partie, il faut vérifier si tous les dispositifs sont correctement connectés et fonctionnent ensemble sans perturbations et s'ils sont conformes aux normes en vigueur :
 - EN 361 applicable aux harnais antichute ;
 - EN 354, EN 355, EN 353-2, EN 360, EN 363 applicable aux sous-ensembles connecteurs et absorbeurs ;
 - EN 341 applicable à l'équipement d'évacuation ;
 - EN 358 applicable aux systèmes de maintien au travail.
- Les connecteurs avec blocage manuel du cliquet principal (sans blocage automatique), p.ex. les connecteurs avec écrou de blocage, peuvent être utilisés quand on n'a pas besoin de connecter ou de déconnecter continuellement le connecteur pendant le travail.
- Pendant l'utilisation, il faut protéger le connecteur contre tout contact avec les solvants, les acides et les bases, une flamme vive, des éclats de métaux chauds et des objets aigus. En cas de doute quelconque au sujet des conditions d'utilisation du dispositif, contacter le fabricant afin de définir les possibilités d'utilisation dans ces conditions particulières.
- Le point d'ancrage auquel le système contre la chute de hauteur est connecté, dont le connecteur fait partie, doit être situé au-dessus du poste de travail et avoir une résistance statique minimale de 10 kN. Il est recommandé d'utiliser les points d'ancrage marqués et certifiés, conformes à la norme
 - EN 795.
- La forme et la structure de l'élément d'ancrage doivent empêcher une déconnexion accidentelle du connecteur ou son endommagement. Voir figures :



- il ne faut absolument pas oublier de protéger le cliquet principal par le mécanisme de blocage. Voir figures :



- Pour garantir le fonctionnement correct du cliquet principal, il faut lubrifier régulièrement (p.ex. une fois par mois) les parties mobiles du connecteur avec de l'huile de silicone ou une autre huile aux propriétés similaires.
- Il faut toujours tenir compte de la longueur du connecteur travaillant dans le système contre les chutes de hauteur car elle influence la longueur de la voie de chute.
- Il faut également faire attention à certains éléments connectés au connecteur qui pourraient affaiblir sa résistance, p.ex. la connexion du connecteur avec de larges ceintures.

PÉRIODE D'UTILISATION

Le connecteur peut être utilisé pendant 5 années à partir de la date de première mise en service. A l'expiration de cette période de cinq années, il est nécessaire d'effectuer une révision d'usine détaillée. Elle doit être réalisée par :

- le fabricant du connecteur
- une personne autorisée par le fabricant
- une entreprise autorisée par le fabricant.

Lors de l'examen, on détermine le temps d'utilisation du dispositif jusqu'à la révision d'usine suivante.

MARQUAGE DU CONNECTEUR

numéro de catalogue ————— AXK10 EN 362:2004/T — Norme européenne (numéro/ année/classe)

numéro de série de production (date de production) ————— **CE** 0082 ————— marque CE et numéro de l'unité notifiée surveillant la production du dispositif (article 11).

marquage du fabricant ou du distributeur ————— 

LES PRINCIPALES REGLES D'UTILISATION DE L'EQUIPEMENT INDIVIDUEL DE PROTECTION CONTRE LA CHUTE D'UNE HAUTEUR

- l'équipement individuel de protection doit être utilisé uniquement par des personnes formées dans le cadre de son utilisation.
- l'équipement individuel de protection ne peut pas être utilisé par des personnes dont l'état de santé influe sur la sécurité de l'utilisation quotidienne ou lors d'action de sauvetage.
- il faut préparer un plan d'action de secours qui sera réalisable en cas d'apparition d'un tel besoin.
- il est interdit d'effectuer quelconques modifications dans l'équipement sans l'autorisation écrite du fabricant.
- toutes réparations de l'équipement peuvent être effectuées uniquement par le fabricant de l'équipement ou par son représentant autorisé.
- l'équipement individuel de sécurité ne peut pas être utilisé contrairement à son but d'utilisation.
- l'équipement individuel de sécurité est un équipement personnel et doit être utilisé par une seule personne.
- avant l'utilisation assurez vous que tous les éléments de l'équipement qui forme le système de protection contre la chute coopèrent entre eux correctement. Vérifiez périodiquement les raccords et les ajustements des éléments de l'équipement afin d'éviter leur détachement ou desserrement spontané.
- il est interdit d'utiliser des ensembles d'équipement de protection où un quelconque élément de l'équipement est gêné par le fonctionnement d'un autre.
- avant chaque utilisation de l'équipement individuel de protection il faut effectuer un examen visuel précis afin de vérifier son état et son fonctionnement correct.
- lors de l'examen visuel il faut vérifier tout les éléments de l'équipement en prêtant une attention particulière au moindre endommagement, usure excessive, corrosion, débit, coupure et fonctionnement incorrect. Il faut prêter une attention particulière pour le matériel suivant :
 - aux crampons, éléments de réglage, points (crampons) d'attaches, bandes, coutures, passants des harnais de sécurité et des ceintures de maintien au travail ;
 - aux courbes d'accrochage, à la bande, aux coutures, à l'enveloppe, aux raccords de l'absorbeur d'énergie ;
 - aux cordes, boucles, cosses, raccords, éléments de réglage, tresses des cordes et des glissières textiles ;
 - aux cordes, fils, pinces, courbes, cosses, raccords, éléments de réglage des cordes et des glissières en acier ;
 - à la corde ou la bande, au fonctionnement correct de l'enrouleur et du mécanisme de blocage, à l'enveloppe, l'absorbeur, aux raccords des dispositifs d'arrêt automatique ;
 - à la cage de l'appareil, au déplacement correct le long de la glissière, au fonctionnement du mécanisme de blocage, aux poulies, vis et rivets, raccords, à l'absorbeur d'énergie, des dispositifs de serrage automatique ;
 - à l'enveloppe porteuse, au rivetage, cliquet principal, au fonctionnement du mécanisme de blocage des raccords (mousquetons).
- au moins une fois par an, après chaque 12 mois d'utilisation l'équipement individuel de sécurité doit être mis hors service afin d'effectuer une révision périodique précise. La révision périodique peut être effectuée par une personnes de l'établissement de travail responsable des révisions périodiques de l'équipement de protection et formée dans ce cadre. Les révisions périodiques peuvent être également effectuées par le fabricant de l'équipement ou une personne ou une entreprise autorisée par le fabricant. Il faut vérifier avec précision tout les éléments de l'équipement en prêtant une attention particulière au moindre endommagement, usure excessive, corrosion, débit, coupure et fonctionnement incorrect (voir le point précédent). Dans certains cas si l'équipement de protection a une construction complexe et compliquée comme par exemple les dispositifs d'arrêt automatique, les révisions périodiques peuvent être effectuées uniquement par le fabricant de l'équipement ou son représentant autorisé. Une date d'une prochaine révision sera fixée après la révision périodique.
- les révisions périodiques régulières sont une question essentielle s'il s'agit de l'état de l'équipement et de la sécurité de l'utilisateur qui dépend de la pleine efficacité et durabilité de l'équipement.
- lors des révisions périodiques il faut vérifier la lisibilité de toutes les désignations de l'équipement de protection (la propriété de l'appareil donné).
- toutes les informations concernant l'équipement de protection (nom, numéro de série, date d'achat et de mise en service, nom de l'utilisateur, informations concernant les réparations, les révisions et les mises hors service) doivent être notées dans la carte d'utilisation de l'appareil donné. L'établissement de travail où l'équipement donné est utilisé est responsable des notes dans la carte d'utilisation. La carte est remplie par la personne responsable de l'équipement de protection dans l'établissement de travail. Il est interdit d'utiliser l'équipement individuel de sécurité qui ne possède pas de carte d'utilisation remplie.
- si l'équipement est vendu en dehors de son pays d'origine le fournisseur de l'équipement doit munir l'équipement d'un manuel d'utilisation, de maintenance et d'informations concernant les révisions périodiques et la réparation de l'équipement dans la langue en vigueur où sera utilisé l'équipement.
- l'équipement individuel de protection doit être immédiatement mis hors service si quelconques doutes concernant l'état de l'équipement ou son fonctionnement correct apparaissent. Une nouvelle mise en service de l'équipement peut être effectuée après la réalisation d'une révision détaillée par le fabricant de l'équipement et après l'expression de son accord écrit pour la réutilisation de l'équipement.
- l'équipement individuel de protection doit être mis hors service et soumis à la cassation (doit être complètement détruit) s'il a été utilisé pour empêcher une chute.
- uniquement les harnais de sécurité (conforme à la EN 361) sont le seul matériel autorisé servant à maintenir le corps dans l'équipement individuel de protection contre la chute d'une hauteur.
- le système de protection contre la chute d'une hauteur peut être attaché aux points (crampon, boucle) d'attache des harnais de sécurité désignés par la lettre en majuscule « A ». La désignation du type « A/2 » ou la moitié de la lettre « A » indique la nécessité d'attacher en même temps deux points d'attache désignés de la même façon. Il est interdit d'attacher le système de protection à un seul point (crampon, boucle) d'attache désigné par « A/2 » ou la moitié de la lettre « A ». Voir les dessins ci-dessous :

